

VAE

RUBRIQUE

-

PRÉ-REQUIS

La VAE est un dispositif accessible à toute personne qui justifie d'une expérience en rapport direct avec la certification visée.

Description

Inscription à réaliser sur la plateforme [France VAE](#)

L'IFEN prévoit une intégration sur la plateforme à compter du second trimestre 2026.

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet à une personne de faire reconnaître officiellement les compétences développées tout au long de son parcours, afin d'accéder à une certification, un titre ou un diplôme.

La VAE s'adresse à toute personne pouvant justifier d'une expérience en lien direct avec la certification visée, qu'elle soit professionnelle (salariée, indépendante), bénévole, associative ou volontaire.

La recevabilité de la démarche repose sur la cohérence entre le parcours du candidat et les compétences attendues dans le référentiel de la certification visée.

La VAE à l'IFEN

L'IFEN accompagne les candidats à la VAE depuis plusieurs années, avec une expertise reconnue dans les champs du social, du médico-social, de la petite enfance, de l'accompagnement à la personne, de l'encadrement et de l'ingénierie sociale.

Notre accompagnement repose sur :

- une analyse du parcours du candidat et un accompagnement à la construction du dossier de faisabilité

- un suivi méthodologique structuré par un Architecte Accompagnateur de Parcours VAE pour la rédaction du dossier de validation
- un accompagnement vers le jury, oral compris.

L'IFEN accompagne le candidat jusqu'à l'oral devant un jury certificateur. L'IFEN ne délivre pas le diplôme.

Statut actuel du dispositif

Dans le cadre de la réforme nationale de la VAE, l'IFEN prévoit une intégration sur la plateforme France VAE à compter du **second trimestre 2026**.

Cette page a vocation à présenter les diplômes concernés et à informer les futurs candidats. Les accompagnements reprendront dès l'ouverture officielle du dispositif.

Diplômes accessibles à la VAE proposés par l'IFEN

Pôle Accompagnement à la personne

- **RNCP 36788** – Bac Pro Services aux personnes et animation dans les territoires
- **RNCP 37715** – Titre Professionnel Assistant de vie aux familles
- **RNCP 39643** – Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
- **RNCP 41758** – Diplôme d'État Assistant Familial
- **RNCP 39680** – Diplôme d'État Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- **RNCP 37669** – CAP Agent accompagnant au grand âge
- **RNCP 37231** – Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne
- **RNCP 36004** – Diplôme d'État Accompagnant Éducatif et Social
- **RNCP 39387** – Auxiliaire de vie
- **RNCP 37568** – Certificat de Spécialisation Aide à domicile
- **RNCP 37780** – Assistant de vie dépendance
- **RNCP 37792** – Employé familial

Économie Sociale

- **RNCP 37678** – Diplôme d'État Conseiller en Économie Sociale Familiale
- **RNCP 37675** – Diplôme d'État Assistant de Service Social
- **RNCP 37240** – CAP Agent de prévention et de médiation
- **RNCP 37677** – Diplôme d'État Éducateur Technique Spécialisé
- **RNCP 37676** – Diplôme d'État Éducateur Spécialisé
- **RNCP 39794** – Titre Professionnel Encadrant technique d'insertion
- **RNCP 37722** – Titre Professionnel Agent de médiation, information, services

Petite Enfance

- **RNCP 37795** – Assistant maternel / Garde d'enfants
- **RNCP 37679** – Diplôme d'État Éducateur de Jeunes Enfants
- **RNCP 41849** – Titre Professionnel Intervenant éducatif petite enfance
- **RNCP 38565** – CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Pôle Formation Continue & Développement des Territoires

- **RNCP 39645** – Diplôme d'État Médiateur familial
- **RNCP 37614** – Directeur d'établissement sanitaire, social ou médico-social
- **RNCP 36836** – Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- **RNCP 39644** – Diplôme d'État Ingénierie Sociale
- **RNCP 37519** – Directeur d'organisation ou d'entreprise d'innovation sociale
- **RNCP 37424** – Maître de maison en secteur social et médico-social

Modalités d'évaluation

L'évaluation est réalisée par un jury certificateur, sur la base du dossier de validation et d'un entretien oral, conformément aux exigences du référentiel officiel.

Modalité de financement

Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés et cumulés : CPF, employeur, personnel, Transition Pro, France Travail...

Résultats - Sessions 2024

Lors des dernières sessions de VAE organisées en 2024, l'IFEN a obtenu les résultats suivants :

- **Taux de satisfaction** : 90%
- **Taux de validation totale**: 50 %
- **Taux de validation partielle**: 50 %

(Résultats calculés sur les sessions VAE accompagnées par l'IFEN en 2024 - ancien cadre réglementaire)

Objectifs

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet à une personne de faire reconnaître officiellement les compétences développées tout au long de son parcours, afin d'accéder à une certification, un titre ou un diplôme.

Contenus

Programme établi sur demande.

Modalités pédagogiques

- accompagnement individualisé aligné sur le référentiel de la certification visée,
- entretiens individuels et/ou collectifs,
- accompagnement à distance / en présentiel,
- analyse de l'acquis de l'expérience,
- aide à la formalisation écrite,
- méthodologie de rédaction du dossier,
- préparation à l'oral devant le jury.

Lieu et calendrier

Calendrier établi sur une amplitude moyenne de 6 à 8 mois

Coût

Devis établi après inscription et demande d'accompagnement faite auprès de l'IFEN sur la plateforme France VAE

Durée

Durée personnalisée selon la demande (entre 15h et 30h)

Intervenant

Architecte
Accompagnateur de
Parcours VAE